



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR)

Rapport annuel d'activités 2020
(1^{er} avril au 31 décembre 2020)

BILAN DES ACTIVITÉS, PAR PRIORITÉS D'INTERVENTION

1. Planification de l'aménagement et développement du territoire

Cette priorité d'intervention a pour objectif d'accompagner techniquement les citoyens de l'Île d'Orléans dans leurs demandes de permis municipaux et d'autorisations auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec. Le statut particulier de « site patrimonial », décrété par le Gouvernement du Québec pour l'ensemble de l'Île d'Orléans, ajoute des procédures supplémentaires pour les demandeurs.

Le Conseil des maires a alloué 278 584 \$ à même l'enveloppe du Fonds Région et Ruralité (FRR) afin d'assurer un accompagnement auprès des citoyens par le biais de trois inspecteurs en bâtiment et environnement, un urbaniste, un aménagiste et une responsable du site patrimonial de l'Île d'Orléans.

2. Soutien aux municipalités locales (partage de services)

Plan d'action PDZA

Une enveloppe de 20 000 \$ est dédiée à la réalisation du Plan d'action du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC. Aucun projet n'a pu être réalisé pendant la période couverte par ce rapport.

Politique familiale

Bien qu'elle n'ait pas été initialement budgétée, la somme de 8 248 \$ a servi à défrayer les honoraires de la coordonnatrice de la Politique familiale de la MRC. Cette nouvelle ressource contractuelle, à raison d'une journée par semaine, a principalement consacré ses énergies à la connaissance des enjeux du territoire ainsi que des acteurs qui évoluent dans ce milieu.

3. Promotion de l'entrepreneuriat (soutien-conseil)

Développement économique

Cette priorité permet d'assurer un soutien technique auprès des entrepreneurs potentiels ou déjà en activités, qu'ils soient de l'entreprise privée ou collective, y compris ceux en économie sociale. La somme de 159 500 \$ est réservée pour assurer la présence d'une conseillère aux entreprises, d'une conseillère touristique, d'une conseillère culturelle et d'une responsable de l'accueil touristique.

Ces quatre ressources, de façon variable, sont appelées à aider techniquement les promoteurs, peu importe le stade (pré-démarrage, démarrage, croissance, consolidation, projet de transfert, etc.) de leur entreprise ainsi que tout projet déposé à l'intérieur du Fonds régional de la Capitale-Nationale-volet Île d'Orléans (FRCNIO).

Fonds Jeunes promoteurs

Deux jeunes promoteurs de la relève, Claude-Olivier Blais et Jonathan Blais, ont bénéficié d'une subvention de 9 000 \$ pour le rachat d'une partie des parts de la ferme David et Richard Blais.

À la suite du démarrage de son entreprise, tout jeune promoteur obtient également un suivi de ses activités sans frais pendant deux ans par la conseillère aux entreprises qui prendra le temps d'étudier chacune des fonctions de son entreprise et leur évolution au fil du temps.

4. Mobilisation des communautés et soutien aux projets structurants

Projets d'entreprises d'économie sociale

L'Espace Félix-Leclerc a bénéficié d'une subvention de 4 200 \$ pour la réalisation d'une étude de marché et d'un plan d'affaires.

À même les surplus du Fonds de développement et de consolidation des entreprises d'économie sociale, une somme de 9 000 \$ a été versée au Parc maritime de St-Laurent dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment d'accueil.

5. Ententes sectorielles

La MRC est signataire de trois ententes sectorielles en 2020 :

Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité des municipalités régionales de comté de la Capitale-Nationale, « Entente de développement sectoriel »

En partenariat avec le Conseil des Arts et des Lettres du Québec, le Conseil de la Culture de la région de Québec et les MRC de Portneuf, La-Jacques-Cartier, La Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est et L'Île-d'Orléans, cette entente a pour but de soutenir les artistes, écrivains et organismes artistiques professionnels du territoire. La MRC y alloue 10 000 \$ par année.

Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale

Partenaire de cette entente régionale depuis quelques années, la MRC y investit 15 000 \$ par année. Regroupant les MRC de Portneuf, La Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est et L'Île-d'Orléans, Développement Côte-de-Beaupré, la Communauté métropolitaine de Québec, l'Association touristique de Charlevoix et le ministère des Transports, cette entente a pour objet de réaliser des projets et des initiatives visant la protection et la mise en valeur des paysages du territoire.

Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la ville de Lévis

Regroupant le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le Secrétariat à la Capitale-Nationale, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, les MRC de Portneuf, La-Jacques-Cartier, La Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est et L'Île-d'Orléans, la ville de Québec, la ville de Lévis, la Communauté métropolitaine de Québec et la Fédération de l'UPA Capitale-Nationale-Côte-Nord, cette entente a pour but de consacrer les ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets du Plan d'action triennal de la Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires du territoire. La MRC y a investi 11 600 \$ en 2020.

6. Soutien au développement rural

Le Conseil des maires a octroyé 25 600 \$ à PluMobile, le transport collectif et adapté de l'Île afin de le supporter dans ses opérations d'améliorations des services offerts à la population.

L'ensemble de ces actions et projets représente les différentes mesures de développement local et régional réalisées par la MRC de L'Île-d'Orléans entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2020 dans le cadre du Fonds Région et Ruralité (FRR) qui lui a été confié par le gouvernement du Québec.

Rapport rédigé par la directrice générale, Chantale Cormier, le 7 juillet 2021.